

Arrière-plan

Pourquoi les prestations actuels de compassion, maternité et parentales sous la loi fédéral du programme *Assurance emploi*(A.E.) ne sont pas adéquates?

Quels sont les faits de base du programme d'Assurance emploi?

Le gouvernement fédéral fournit les prestations pour les Canadiens en arrêt maternité, parental et/ou compassion sous le programme Assurance emploi (A.E.). Il est administré par le département des Ressources humaines et Développement des compétences du Canada et est légiféré sous l'acte de l'Assurance emploi (A.E.). Généralement A.E. fournit le support financier aux Canadiens qui sont temporairement sans emplois. Toutefois, deux parties spécifiques du programme A.E. s'adressent à l'arrêt maternité, parentale et compassion, qui ont des rapports directs avec des nouveaux parents de naissances multiples. Les prestations de A.E. ne font pas la distinction entre une naissance singulière ou une naissance multiples. La période de prestations pour toute naissance est 52 semaines.

Qu'est-ce que les prestations maternité?

Les prestations maladie et maternité sont seulement disponibles pour la mère qui donne naissance et sont payable à 55 % de la rémunération assurable moyenne. Incluant la grossesse, la naissance et le suivi, une mère est admissible pour ce qui suit :

- Prestations spéciale maladie : 15 semaines maximum
 - Une attestation médicale est requise ainsi qu'une demande de prestation spéciale maladie. Par exemple, repos au lit avant accouchement de bébé/bébés;
 - Conditions : La mère peut seulement recevoir ces prestations :(a) (i) huit semaine avant la date prévue de l'accouchement, et/ou (ii) à compter de la semaine même de l'accouchement ; et (b) vous ne pouvez pas toucher des prestations au-delà de la période de 17 semaines suivant (i) la semaine de la date présumée ou (ii) la date réelle de votre accouchement ;
 - Une fois que le(s) bébé/bébés est (sont) né(s), les prestations sont transférées immédiatement aux prestations MATERNITÉ, sans se soucier de l'état de santé de la mère.
- Prestations MATERNITÉ : 15 semaines maximum
 - Pour être admissible, la mère doit avoir accumulé 600 heures d'emploi assurable (au cours des 52 semaines précédentes ou depuis la dernière période de prestations) pour pouvoir réclamer des prestations ;
 - Conditions : peuvent être versées à la mère qui donne naissance ou à la mère porteuse ;
 - N.B. : les prestations maternité peuvent être payées à partir de la 8^{ième} semaine avant la date prévue de l'accouchement.

Qu'est-ce que les prestations parentale ?

Les prestations parentales sont allouées à la mère ou au père. Les parents peuvent partager les prestations entre eux-mêmes. Ils sont payables à 55 % de la rémunération assurable moyenne, soit à l'un ou l'autre des parents biologiques ou adoptifs qui prennent soin de leur nouveau-né ou de leur enfant adopté.

- PRESTATIONS PARENTALES : 35 semaines maximum
 - Les parents biologiques ou adoptifs admissibles doivent avoir accumulé 600 heures d'emploi assurable (au cours des 52 semaines précédentes ou depuis leur dernière période de prestations) ;
 - Conditions : Les parents doivent signer une déclaration indiquant la date de naissance de l'enfant ou, pour adoption, la date du placement de l'enfant chez eux. Les parents doivent également fournir le nom et l'adresse de l'agence d'adoption ou de l'organisme autorisé à agir à ce chapitre.
 - Le somme de prestations A.E. hebdomadaire et le nombre de semaines à payer demeurent les mêmes même si vous donnez naissance à plus d'un enfant en même temps.

Qu'est-ce que les prestations de compassion ?

Annoncé en janvier 2004, ces prestations spéciales peuvent être partagé entre les membres éligibles de famille pour prodiguer des soins à un enfant, conjoint, père et/ou mère. Ces prestations sont disponibles à un employé qui doit être absent du travail pour offrir un soutien à un membre de famille souffrant d'une maladie grave, qui risque de causer leur décès dans un délai des six prochains mois. Un certificat médical doit être fourni pour prouver que le membre de la famille en question souffre d'une maladie grave et qu'il y a un besoin du réclamant d'être absent du lieu de travail pour s'occuper de ce membre de famille.

- Les conditions de qualification pour ces prestations sont les mêmes que l'Assurance emploi prestations spéciales. Un réclamant doit avoir accumulé 600 heures d'emploi assurable pour qualifier pour les prestations de compassion. Un maximum de 6 semaines de prestations de compassion est payable à l'intérieur de la période de 26 semaines commençant quand le médecin signe un certificat médicale et/ou quand le médecin examine le membre de famille souffrant d'une maladie grave qui risque de causer son décès. Les membres éligibles de famille pourraient réclamer des semaines de prestations de compassion simultanément ou consécutivement.
- Les membres de famille éligibles pour les prestations de compassion sont limités à la relation suivante :
 - Votre époux/épouse ou conjoint/conjointe de fait ;
 - Vos parents (père ou mère), l'époux /épouse de votre mère ou père ou le conjoint/conjointe de fait de votre mère ou père ;
 - Votre enfant ou enfant de votre conjoint/conjoint de fait.

Pourquoi les parents de naissances multiples ont besoin de temps additionnel à la maison et des prestations A.E. prolongées ?

Parce que les problèmes médicaux et de santé comme l'hypertension, l'anémie et le travail prématuré sont plus communs pendant une grossesse de naissances multiples, les arrêts maladie sont plus souvent nécessaires. Par exemple, une réduction d'activité physique, et un repos au lit prolongé prescrit par le médecin est très commun (surtout les femmes enceintes de triplets ou plus). Mais par la suite, une partie des prestations A.E. est épuisée avant la naissance des bébés ainsi laissant moins de temps à la maison pour s'occuper d'eux après la naissance.

Le stress maternel peut contribuer à un accouchement prématuré. Les futurs parents de multiples font face à un stress extraordinaire au niveau financier, physique et émotionnel associés avec l'accouchement imminent et toute la planification pour prendre soins de deux, trois ou plus de bébés en même temps. Devant prendre un congé maternité tôt ajoute à ce stress. Soixante pourcent de multiples sont nés **pré terme**- avant 37 semaines de gestation.

Comparativement, les parents qui donnent naissance à deux, trois ou plus bébés ont besoin plus de temps à la maison que les parents d'un bébé unique et ceci pour les raisons suivantes :

1. Puisque les mamans de multiples sont plus probables d'avoir un accouchement par césarienne et d'autres **complications de grossesse**, elles risquent un rétablissement ralenti et plus de difficulté physique tel que tenir, porter et prendre soin des nouveau-nés.
2. Presque la moitié des nouveau-nés de naissances multiples sont **nés prématuré et/ou trop petit**. Ils ou elles sont plus fragiles et le risque de mort infantile est plus élevé. Ils ou elles ont des problèmes de santé à court et à long terme. En particulier :
 - Beaucoup de **soin néonatal** ;
 - Les bébés prématurés ont besoin de **repas fréquent** et de soins vigilants ;
 - Un **retard dans le développement** et une paralysie cérébrale sont commun. Ceci peut soumettre les parents à une participation intensive à des thérapies fréquentes tout au long des premières années de vie ;
 - Les multiples ont un risque plus élevé d'**anomalie congénital**, les jumeaux monozygotes en particulier ;
 - Quand un défaut important se produit avec des jumeaux monozygotes, 80% du temps, seulement un enfant est affecté. Le processus de liaison et d'attachement est amplifié par les attitudes parentales complexes qui accompagnent ces anomalies.
 - **Les risques de décès à la naissance et infantiles sont jusqu'à cinq fois plus grand chez les multiples**. Les parents qui subissent cette angoisse ont besoin plus de temps pour surmonter la perte de leur bébé(s), prendre soins des survivants et gérer leur foyer ;
 - Un ou plusieurs bébés ont besoin d'un séjour hospitalier prolongée alors que ceux qui sont en meilleure santé sont libérés de l'hôpital. Cette situation ajoute un stress énorme aux parents par des **voyages** aller retour incessants entre le lieux d'hospitalisation et la maison. Cette situation précaire peut avoir un impact négatif important sur l'allaitement maternel et le processus d'attachement.
 - Une différence de poids à la naissance peut créer des **perceptions et des attitudes parentales** qui influencent fortement sur le processus de liaison d'attachement. Le procédé émotif d'attachement maternel et paternel prend plus de temps et est rendu plus complexe.
3. **Le stress physique et émotionnel est important** en raisons des soins à apporter aux bébés, aux autres membres de la famille et ainsi que l'entretien du foyer ;
 - Sans un support additionnel, il est difficile pour les parents de triplets (ou plus) de porter et ou transporter plusieurs bébés en même temps ;
 - Sans aide professionnel, certaines mamans souffrent de **privation de sommeil** mais continuent d'accomplir une charge de travail imposante ;
 - Les mamans de multiples ont besoin d'information pertinente ainsi que du **soutient efficace** afin de **réussir l'allaitement** de leurs enfants avec succès ;
 - Les parents doivent **diviser leur temps** entre deux (ou plus) d'enfants qui ont des besoins de développement similaires ce qui affecte la quantité et la qualité des interactions pour chaque nouveau-nés.

4. Les parents de multiples font souvent face au **dilemme des finances**. Ils assument des engagements financiers importants et s'ils décident de reprendre le travail, les frais de garde pour plusieurs bébés peuvent être extrêmement coûteux et les places dans une garderie difficile à trouver. Par exemple :
 - L'achat d'**équipements spéciaux** comme une poussette pour multiples ;
 - Une **voiture plus grande** pour installer plusieurs sièges de transport pour bébé conforme aux différentes normes en vigueur;
 - Une plus grande maison ou des rénovations peut être nécessaire ;
 - Comparé au coût de base d'un enfant singulier pendant sa première année, les coûts sont \$5,000.00 de plus pour des jumeaux, \$10,000.00 de plus pour des triplets et \$17,000.00 de plus pour des quadruplés ;
 - De l'**aide volontaire** consistante est difficile à trouver. Le coût pour engager de l'aide à domicile la première année peut s'élever jusqu'à \$7,000.00 ;
 - Le coût de garderie (avec subventions) pour des jumeaux de moins de 2 ans est approximativement de \$10,000.00 par année.

5. Une combinaison de stress physique, émotionnel et financier associé à la responsabilité de plusieurs bébés font des familles à naissance multiples une entité à grande risque pour :
 - Disfonctionnement familial et abus d'enfant
 - Dépression post accouchement

Perspective internationale

Certains pays procurent des services spéciaux incorporés dans leur programme des arrêts maternité/parentales pour les naissances multiples. Par exemple, en Suède, six mois supplémentaire sont alloués par enfant. En Islande, l'arrivée de multiples alloue la famille à trois mois supplémentaire de congé en plus. En Italie, un total de vingt mois d'arrêt est accordé lors de naissances multiples ; et au Luxembourg, les parents peuvent prendre quatre semaines de plus de congé.

PO Box 432
Wasaga Beach, Ontario, Canada L9Z 1A4
Tel. / Tél. : 1-705-429-0901 Fax / Téléc. : 1-705-429-9809
Toll Free / No. sans frais : 1-866-228-8824